

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU HAUT CANTAL DORDOGNE

Par arrêté n°2020122201 en date du 22 décembre 2020, le Président du Syndicat Mixte du SCoT Haut Cantal Dordogne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 32 jours consécutifs, à compter du 25 janvier 2021 jusqu'au 25 février 2021 inclus.

Les membres de la commission d'enquête désignés par le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand sont :

Président : Monsieur Bernard THOMAS

Membres titulaires : MM. Jean PUECHALDOU et Henry-Noël FERRATON

Le dossier du projet de SCoT soumis à l'enquête publique pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les lieux suivants :

Siège principal :

Mauriac :

Syndicat Mixte du SCoT Haut Cantal Dordogne
Hotel de ville – Place Georges Pompidou
15200 MAURIAC

Autres sites :

- **Mairie d'Ally**
- **Mairie de Condat**
- **Mairie de Lanobre**
- **Mairie de Pleaux**
- **Mairie de Saignes**
- **Mairie de Saint-Cernin**
- **Mairie de Salers**
- **Mairie de Trizac**
- **Mairie de Riom es Montagnes**
- **Mairie d'Ydes**

Le public pourra consigner ses observations et propositions ou contre-propositions :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête qui seront tenus à la disposition du public dans chacun de ces lieux
- Par courrier postal avant le 25 février 2021 à 17h à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête, au siège principal de l'enquête :

Syndicat Mixte du SCoT Haut cantal Dordogne
Hotel de ville – Place Georges Pompidou
15200 MAURIAC

-

- Par courriel à l'adresse suivante enquete-publique-2275@registre-dematerialise.fr avant le 25 février 2021 à 17 heures
- Par le biais d'un dépôt d'observations par voie électronique sur un registre dématérialisé disponible à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2275>

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

LIEUX DES PERMANENCES	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES
Mairie de Saignes	Lundi 25 janvier 2021 de 14 heures à 17 heures
Mairie de Saint-Cernin	Mardi 26 janvier 2021 de 14 heures à 17 heures
Mairie de Riom es Montagnes	Jeudi 28 janvier 2021 de 14 heures à 17 heures
Mairie de Salers	Mardi 02 février 2021 de 9 heures à 12 heures
Mairie de Mauriac	Mercredi 03 février 2021 de 14 heures à 17 heures
Mairie de Condat	Jeudi 04 février 2021 de 14 heures à 17 heures
Mairie de Pleaux	Mardi 09 février 2021 de 14 heures à 17 heures
Mairie d'Ydes	Mardi 16 février 2021 de 14 heures à 17 heures
Mairie de Lanobre	Jeudi 18 février 2021 de 13 heures 30 à 16 heures 30
Mairie d'Ally	Vendredi 19 février 2021 de 14 heures à 17 heures
Mairie de Trizac	Mardi 23 février 2021 de 9 heures à 12 heures
Mairie de Mauriac	Jeudi 25 février 2021 de 14 heures à 17 heures

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions au siège du Syndicat Mixte du SCoT Haut Cantal Dordogne, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur son site : <https://www.scot-hcd.fr/enquete-publique>

La personne responsable du projet et auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est :

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCoT Haut Cantal Dordogne
Hôtel de ville -Place Georges Pompidou
15200 MAURIAC

Toute personne pourra, sur sa demande adressée au Président du Syndicat Mixte du SCoT Haut Cantal Dordogne et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Le Président
Marc Maisonneuve